

# ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES DONNÉES D'ACTIVITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES



## Contexte

Dans le cadre du contrôle technique exercé par l'État, les bibliothèques de lecture publique doivent rendre au ministère de la Culture et de la Communication, par le biais de l'Observatoire de la lecture publique (OLP), bureau au sein du Service du livre et de la lecture (SLL), un questionnaire statistique sur leurs données d'activités. Ceci est mentionné dans l'article R314-1 du Code du patrimoine.

Il existe actuellement au total quatre questionnaires :

- un questionnaire complet à destination des bibliothèques importantes (communes > 20 000 hab.)
- un questionnaire patrimonial s'adressant aux bibliothèques possédant des fonds patrimoniaux, un questionnaire abrégé destiné aux communes < à 20 000 hab.
- un questionnaire très abrégé pour les BM ne disposant pas de SIGB.
- un questionnaire spécifique aux Bibliothèques départementales.

## Objectifs

L'objectif de cette enquête annuelle est de collecter, analyser et diffuser les données d'activités de l'ensemble des bibliothèques de lecture publique du territoire français grâce à des indicateurs communs. Suite au dépouillement de ce questionnaire, une [synthèse nationale annuelle](#) est alors proposée par l'OLP. Celle-ci décrit le réseau des bibliothèques et présente l'évolution au fil des années de certains indicateurs. Cette synthèse propose de plus des *profils moyens* : soit quelques indicateurs relevant des budgets, de la collection, du personnel par communes de même envergure.

Nous avons extrait ces profils pour la dernière édition (2021), ils sont à votre disposition sur notre site Internet.

Ainsi avec cet outil, les bibliothèques peuvent se comparer pour une même strate de population. La réponse à cette enquête vous permet aussi de connaître votre typologie, BMA, B, C, etc.

## Méthodologie

Un partenariat État/Département a été mis en place afin d'assurer le suivi de cette enquête annuelle auprès des bibliothèques municipales participant au réseau des bibliothèques départementales.

La Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône a conventionné avec l'État en 2014. L'objectif, entre autre, de cette convention est de permettre l'exhaustivité de la collecte des données des bibliothèques municipales du réseau de la BD13.

La cellule évaluation de la BD13 transmet donc à l'ensemble des bibliothèques de son réseau toutes les informations concernant ce questionnaire :

- Date d'ouverture et de fermeture de l'enquête annuelle ;
- Envoi de toute la documentation nécessaire à la bonne compréhension du questionnaire ;
- Mise en place de formation ;
- Conseils et aides à distance ;
- Aide technique sur place si besoin ;

La cellule relit tous les questionnaires et les valide auprès du Service du livre et de la lecture.

Le questionnaire abrégé comporte 10 sections qui portent sur les données suivantes :

- Coordonnées de la bibliothèque : nom, adresse, nom du responsable...
- A - Site Internet
- C - Accès et installation : nombre de jours d'ouverture, surface, nombre de place assise, nombre d'ordinateurs, présence d'Internet etc.
- D - Collections sur tous les supports : fonds, acquisitions et pilon de l'année
- E - Usages et usagers : inscrits, nouveaux inscrits, nombre de prêt réalisés sur tous les supports
- F - Budgets : personnel, acquisition, action culturelle...
- G - Personnel et formation : typologie du personnel, qualification, nombre de jours de formation suivi dans l'année
- H - Action culturelle, partenariat, coopération : typologie des actions et nombre d'usagers concernés
- I - Commentaires (informations libres)
- J - Données locales : horaires d'ouverture, tarifs, projets

Les réponses aux sections D et E sont extraites du module statistique du SIGB. Il est nécessaire d'être vigilant sur les fiches exemplaires et les fiches d'inscription des usagers afin de récolter des données valides.

Pour le reste, il est conseillé de tenir à jour des tableaux de bord. La BD13 vous en propose 3 accessibles sur notre site : action culturelle, nombre de jours d'ouverture, budgets. Il faut aussi être en lien avec les services compétents de la mairie qui donneront par exemple tous les éléments financiers et ressources humaines.

Ce travail sur toute l'année sera aussi utile lors de la rédaction du rapport d'activité ou du PCSES.

Vous trouverez sur le site de l'[Observatoire de la lecture publique](#) tous les éléments concernant cette enquête, les différents questionnaires, les synthèses annuelles.

À savoir, l'OLP travaille actuellement (2025) sur l'évolution de ces questionnaires. Certaines questions sont « désherbées » pour faire place à de nouvelles, montrant ainsi l'évolution des activités des BM.

### Pour aller plus loin...

- **Observatoire de la lecture publique**

<https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/donnees-sur-les-bibliotheques/observatoire-de-la-lecture-publique>

- **Code du patrimoine**

Article R314-1

Création Décret n°2020-195 du 4 mars 2020 - art. 1

Les collectivités territoriales ou leurs groupements remettent chaque année au ministre chargé de la culture les éléments statistiques nécessaires à l'élaboration de son rapport annuel sur l'activité des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

- **Typologie**

<https://www.abd-asso.org/documentations/evaluation/une-nouvelle-typologie-pour-les-bibliotheques/>